



Argenton les Vallées, le 7 septembre 2017

**L'Equipe Sportive  
aux Parents des élèves de 6<sup>ème</sup>**

**COLLEGE BLAISE PASCAL**  
Rue Pasteur  
Argenton les Vallées  
79150 ARGENTONNAY  
Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64  
Télécopie : 05 49 65 93 21  
Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr

Madame, Monsieur,

Il existe, au collège Blaise Pascal, une Association Sportive affiliée à l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire), présidée par Monsieur CAROF, Principal de l'établissement, et encadrée par les professeurs d'éducation physique et sportive, Mme GANDRILLON et Mme BROTHIER.

La licence annuelle de 14€ (chèque libellé à l'ordre de l'A.S. du collège Blaise Pascal) permet à tous les élèves intéressés, quel que soit leur âge ou leur niveau, de se retrouver pour pratiquer des activités physiques et sportives variées sous forme de loisir (ultimate, course d'orientation, futsal, escalade, badminton, tennis de table, hand-ball, cirque ...), le mercredi de 13h à 15h et/ou le lundi et/ou le vendredi de 13h à 13h45.

Des rencontres inter établissements seront également proposées le mercredi après-midi (déplacement en bus de 13h à environ 17h).

Les élèves licenciés à l'A.S. pourront prendre leur repas au collège ou venir directement à 13h au gymnase.

Les activités de l'Association Sportive débuteront **MERCREDI 20 SEPTEMBRE** par une séance **PORTES OUVERTES** de 13h à 15h au gymnase pendant laquelle les élèves intéressés pourront venir pratiquer (en s'inscrivant au préalable à la vie scolaire le mardi au plus tard) ou passer s'informer avec les parents des conditions d'inscription et de participation.

Dans le cadre de la **journée du sport scolaire**, une **sortie multisport** est organisée le mercredi 27 sept. à Cerizay pour permettre aux élèves de 6<sup>ème</sup> de découvrir gratuitement et sans engagement l'UNSS. Le départ se fera du collège à 13h en bus et le retour vers 17h. (Horaires à préciser ultérieurement).

**L'Equipe Sportive**

**Information** : un **forfait repas 5 jours** est mis en place pour les élèves inscrits à l'A.S. et qui souhaitent manger au collège. Cette possibilité permet de payer tous les jours le **même tarif** et de ne pas avoir de facture supplémentaire à régler. Seuls les repas qui ne seront pas pris sur décision du chef d'établissement (annulation de l'AS, sortie avec pique nique...) seront déduits du forfait.

Conformément à la convention, les élèves sont inscrits pour le trimestre (possibilité de changement en fin de trimestre). **Ce forfait sera effectif dès l'inscription définitive.**

**Mme la gestionnaire**

✂-----

**COUPON A RETOURNER AU PLUS TARD**

**LE MARDI 19 SEPTEMBRE AVANT 13H AU PROFESSEUR D'EPS OU A LA VIE SCOLAIRE**

Je soussigné(e) ..... Père, Mère, Tuteur, Représentant légal, autorise  
.....en classe de ..... à participer à :

- la demi-journée portes-ouvertes du 20 sept.      oui       non
- la sortie du sport scolaire à Cerizay du 27 sept.      oui       non

Mon enfant prendra son **repas** au collège :

- le mercredi 20 sept.    oui     non       → le mercredi 27 sept.    oui     non

Fait à ..... le .....

Signature :